

Réf: AT/DOT32/SDT/DRA/.....1311/2025

EL BAYADH LE : 2025 27

A : L'entreprise « MOUMNI WALID » et représenter par son gérant MOUMNI WALID
Sise à Cité LOUZ –EL BAYADH.

Objet : Mise en demeure N° 01

Projet : Travaux de raccordement 200 lignes d'abonnés FTTH au Profit au CMRA EL BAYADH.

- Conformément aux dispositions de la procédure en vigueur au sein d'Algérie Telecom en matière de passation de marché .
- Vu le cahier de charges sous N° visa 21 du 05/02/2024.
- Vu le contrat à commande d'adhésion N° : 49/2024 du 30/04/2024, Relative à la réalisation des Travaux de raccordement final des clients en fibre optique et clients en cuivre.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 18.../2025 en date du 15/04/2025.

1- Suite à votre Refus de récupérer l'ODS relatif aux travaux de raccordement 200 lignes d'abonnés FTTH au profit au CMRA EL BAYADH, malgré plusieurs appels téléphoniques de la part de mes services.

2- Le non-respect des clauses contractuelles notamment la notification d'ODS et l'installation de chantier.

A cet effet, Nous avons le regret de porter à votre connaissance par la présente une mise en demeure 01 suite au non-respect des clauses contractuelles. Nous vous accordons un délai de huit 08 jours à partir de la date de la publication de ladite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom pour procéder au démarrage des travaux.

Faute de quoi, le contrat sera résilié conformément à la réglementation en vigueur.

Le Directeur :

**Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications
D'El-Bayadh
Mr. MAKILOUFI Abdelouahab**

